

VILLE DE RIORGES

N° DCM_2022_146

OBJET :

FINANCES

CREATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - AMENAGEMENTS INTERIEURS ET EXTERIEURS D'UN BATIMENT

REVISION AUTORISATION DE PROGRAMME

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 8 décembre 2022 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 1^{er} décembre 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conformément à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, a été affiché, sous forme de liste des délibérations, à la porte de la mairie le 27 octobre 2022.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Nabih NEJJAR, Jacky BARRAUD, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE Cédric SCHÜNEMANN, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Isabelle BERTHELOT, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Brigitte BONNEFOND, *adjointes*, Delphine DEBATISSE, Richard MOUSSE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Michelle BOUCHET

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Isabelle BERTHELOT Nathalie TISSIER-MICHAUD Brigitte BONNEFOND Delphine DEBATISSE Richard MOUSSE	Véronique MOUILLER Thierry ROLLET Martine SCHMÜCK Chantal LACOUR Eric MICHAUD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES**CREATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
AMENAGEMENTS INTERIEURS ET EXTERIEURS D'UN BATIMENT
REVISION AUTORISATION DE PROGRAMME**

André Chauvet, adjoint au maire, en charge du patrimoine communal, de l'accessibilité et de la sécurité expose à l'assemblée :

Par délibération du 10 mars 2022, le conseil municipal avait voté une autorisation de programme concernant les aménagements intérieurs du Centre Technique Municipal à compter de l'attribution des marchés. Le coût global de l'aménagement du bâtiment était évalué à 1 400 000€.

Le projet, comprenant des aménagements intérieurs et extérieurs, n'étant pas totalement affiné certaines dépenses ont été réalisées :

- 2020 : 10 505 € pour la réalisation de diagnostics divers pour le bâtiment
- 2021 : 145 774 € pour la maîtrise d'œuvre et des études pour les aménagements intérieurs, et le début des aménagements extérieurs.

En 2022, à la suite des révisions de prix et de l'exécution du chantier, l'estimation globale du projet (aménagements intérieurs et extérieurs) a été revue et s'élève à 2 170 966 € TTC et la répartition des crédits de paiement a été modifiée.

Il est donc proposé d'intégrer les aménagements extérieurs, de réviser l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour cette opération.

	Autorisation de programme	Réalisé		Crédits de paiement	
		2020	2021	2022	2023
DCM du 10/03/2022	1 400 000			1 200 000	200 000
DCM du 8/12/2022	2 170 966	10 505	145 774	1 664 687	350 000

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) approuve le nouveau montant de l'autorisation de programme constituant la limite supérieure des dépenses afférentes à cette opération, soit : 2 170 966 TTC.

2°) approuve les crédits de paiement inscrits au budget général de la commune de Riorges sur l'opération 157, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2022 : 1 664 687 €
- 2023 : 350 000 €

Riorges, le 9 décembre 2022

La secrétaire de séance,
Michelle BOUCHET

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN